

Association : HRC82

**Siège social : 285, chemin des Martelles, 82130 LAMOTHE-CAPDEVILLE
Déclarée en Préfecture sous le NRA W822003607**

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE 08 décembre 2018

Liste des adhérents présents suite à la convocation du Président en date du 02 novembre 2018 :

MESQUITA Octavio
CARLESSI Christian
CRUZ Manuel
NOUAILLES René
CARLESSI Romain
DAVIN Patrice

Liste des membres actifs ayant fourni une procuration :

VIDAL Philippe
COMPAGNE Michel
MILLET Jean-Charles
ALLIEZ Bertrand

6 adhérents à jour de leur cotisation sont présents et 4 adhérents ont fourni une procuration, sur un total de 14 membres inscrits pour l'exercice en cours. Le Comité Directeur constate que le quorum est atteint et donc, que l'Assemblée Générale peut être tenue. Le Président démarre l'assemblée à 18 h 30.

Comme à l'accoutumé et, à l'issue de l'Assemblée générale, les participants et leur épouse se sont retrouvés autour d'un bon repas convivial et chaleureux. A ce propos, le Comité Directeur remercie les convives de leur présence et soutien très apprécié dans cette période quelque peu compliquée.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

Rapport moral
Bilan financier
Montant des cotisations annuelles
Election des membres du Conseil d'Administration
Questions diverses...

Rapport moral

Le Président annonce que le montant du loyer versé par l'association en paiement de la location du terrain est maintenu à 250 euros pour l'exercice 2018/2019.

L'assemblée salue cette initiative et remercie le propriétaire pour son geste commercial répété depuis trois ans.

A la fin de l'exercice écoulé, le Club compte 14 adhérents tous licenciés et à jour de leur cotisation.

Le Club n'a eu aucun accident ni incident majeur à déplorer au cours de l'année écoulée.

Un nouveau mat avec une nouvelle manche à air plus accessibles ont été installés.

Nous avons subi, comme chaque année, quelques incivilités mineures sur et autour de la cabane qui ont été rapidement corrigées.

Bilan financier

Le trésorier, en charge des comptes, présente le bilan financier de l'exercice 2017/2018, dépenses et recettes du club sont soumises à l'approbation de l'assemblée qui approuve à l'unanimité des voix et procurations en l'état actuel des documents qui lui sont présentés.

Le solde comptable, positif, pour l'exercice en cours s'élève à 1800 euros au 08/12/2018.

Montant des cotisations annuelles

Le Président propose, en l'état actuel des comptes, de conserver le montant des cotisations annuelles au niveau de l'exercice en cours, soit :

- Cotisation annuelle membre actif : 75 euros
- Cotisation annuelle membre extérieur : 31 euros

L'assemblée approuve, à la majorité, cette initiative qui est aussitôt adoptée.

Renouvellement du Comité Directeur

Le Président propose à l'assemblée, qui accepte, la démission du Comité Directeur suivi d'une nouvelle élection. Les adhérents suivants sont proposés à l'élection :

Président : Octavio MESQUITA

Trésorier : Christian CARLESSI

Secrétaire : Manuel CRUZ

Le nouveau Comité Directeur du HRC82 est élu par l'assemblée présente à l'unanimité des voix et des procurations établies.

Questions diverses

Le nouveau Comité Directeur prend acte des nouveaux arrêtés relatifs à l'enregistrement des modèles et à la formation des pilotes licenciés. Une note d'information est en cours d'élaboration et sera transmises aux nouveaux adhérents dès leur inscription. Les adhérents actuellement inscrits ont été directement informés par la FFAM début novembre des démarches à accomplir pour se mettre en conformité avec les nouveaux arrêtés en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Octavio MESQUITA



Le Secrétaire

Manuel CRUZ

